

Composition du comité paritaire

Département territorial de médecine familiale (DTMF) de la Capitale-Nationale

En vertu de l'article 441 de la [Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux](#), un comité paritaire est formé pour chaque département territorial. Un tel comité est composé de trois personnes désignées par Santé Québec et de trois médecins choisis par et parmi les membres du département territorial.

À la suite de la période de mise en candidature et de l'approbation des membres réunis en assemblée générale ordinaire le 29 septembre 2026, les trois médecins de famille qui représenteront leurs pairs au sein du comité paritaire sont :

- **Dre Élyse Roy**
- **Dr Jean-Philippe Pialasse**
- **Dr Pascal Renaud**

Les trois personnes désignées par Santé Québec pour siéger au sein du comité paritaire sont :

- **M. Patrick Duchesne**, président-directeur général de Santé Québec Capitale-Nationale – Universitaire
- **Mme Danielle Goulet**, présidente-directrice générale adjointe de Santé Québec – CHU de Québec – Université Laval
- **M. Daniel Vigneault**, président-directeur général adjoint de Santé Québec – Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval